



## rupture contrat conventionnelle indemnités

Par **PAM50**, le **27/10/2011** à **07:44**

Bonjour

Un salarié employé depuis six mois à demandé une rupture de contrat conventionnelle. A t-il droit à une indemnité de licenciement liée à sa présence inférieure à une année.  
SI OUI COMMENT CALCULER CETTE INDEMNITE MERCI

Par **P.M.**, le **27/10/2011** à **09:14**

Bonjour,

Pour une rupture conventionnel le salarié a droit en l'occurrence à l'indemnité légale qui est de 1/5° de mois par année de présence même s'il a moins d'une année de présence à calculer au prorata temporis puisque l'année est incomplète...